

Investir, est-ce une vocation ?

QU'EN DIT-ON ?

“ Pourquoi investir, sinon pour faire du pognon ? ”

“ Investir, c'est vouloir gagner de l'argent sans travailler ”

“ Médecin, militaire, enseignant, c'est une vocation, mais pas investisseur ! ”



L'ÉDITO

L'idée s'impose toujours plus que l'investissement doit intégrer les conséquences qu'il induit : c'est la finance responsable, consciente de son impact à long terme. Mais, si l'on s'interroge sur les répercussions de l'investissement, on réfléchit moins à son fondement. D'où vient l'acte d'investir, jusqu'où faut-il remonter pour trouver son origine ? Répond-il à un appel, au-delà de ses motivations immédiates ?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Investir : une vocation qui s'origine en Dieu ?

DU PLACEMENT À L'INVESTISSEMENT

Pour celui qui dispose d'un capital à investir dans la vie de l'économie, une question ne manque pas de se poser : comment l'utiliser au mieux ? Une première réponse : lui faire rapporter de l'argent en le plaçant. Pour beaucoup, en effet, « investir » signifie simplement positionner de manière optimale son capital afin qu'il produise un rendement, ce qui, en réalité, est plutôt une définition du « placement ». Une deuxième réponse consiste à faire de son placement un investissement. Où est la différence ? Quand on considère son placement aussi comme un investissement, on ne se contente pas de voir ce qu'il rapporte, mais ce qu'il apporte. Car le sens de l'investissement est de mettre le capital au service d'un projet économique, quelle qu'en soit la forme, mais qui, sans lui, ne peut voir le jour, ni se développer. Bref, l'investissement trouve son sens dans ce qu'il rend possible et favorise. Et que permet-il ? Au sens large, l'investissement permet au travail de se développer. Mais où le travail lui-même trouve-t-il son origine ?

LA VOCATION DE L'HOMME AU TRAVAIL

Dans le livre de la Genèse, il apparaît clairement que le travail résulte d'abord d'un appel qui vient de Dieu. Dieu, en effet, bénit l'homme et la femme et leur dit : « Soyez féconds et multipliez-vous, remplissez la terre et soumettez-la. » (Gn 1, 28). Afin d'être adéquatement compris, cet appel doit être complété par la mission confiée par Dieu : « Le Seigneur Dieu prit l'homme et le conduisit dans le jardin d'Eden pour qu'il le travaille et le garde. » (Gn 2, 15). La vision biblique du travail est donc celle d'une réponse de l'être humain à l'appel que Dieu lui lance de participer à son œuvre créatrice. Il y répond en tant que personne créée à l'image de Dieu, avec sa liberté d'initiative, d'entreprise, d'innovation, en faisant le meilleur usage de ses talents.

LA VOCATION DE L'ENTREPRISE

La vision du travail développée par la Doctrine Sociale de l'Église trouve son prolongement cohérent dans

sa vision de l'entreprise, appelée à être un lieu où la personne exprime son humanité et sa dignité, à travers le travail qu'elle accomplit. Une des fonctions essentielles de l'entreprise est donc d'organiser le travail de manière positive et productive, mais avant cela de promouvoir un travail qui soit digne. Car, de la même manière que la dimension personnelle et subjective du travail doit primer sur sa seule dimension objective, il

« Quand on considère son placement comme un investissement, on ne se contente pas de voir ce qu'il rapporte, mais on regarde ce qu'il apporte. »

faut rappeler que l'entreprise ne saurait être limitée à sa fonction économique, qui est la production de biens et de services utiles. Elle doit être regardée aussi dans une vision personnaliste et communautaire, ainsi que l'écrit saint Jean-Paul II dans l'encyclique *Centesimus annus* : « L'entreprise ne peut être considérée seulement comme une "société de

capital" ; elle est en même temps une "société de personnes" dans laquelle entrent de différentes manières et avec des responsabilités spécifiques ceux qui fournissent le capital nécessaire à son activité et ceux qui y collaborent par leur travail. » (n° 43).

L'INVESTISSEMENT, UN APPEL

Puisqu'il y a une vocation de l'homme au travail, alors l'investissement, qui est aussi un travail, peut être compris lui aussi comme un appel. En effet, le détenteur de capitaux est appelé à leur faire porter du fruit en vue du bien commun, en les employant au service des projets d'entreprise qui en ont besoin et qui donc y ont recours. L'investissement joue ainsi un rôle essentiel : il apporte le capital là où il est nécessaire, afin de permettre un travail productif et utile. En allouant une épargne, produite par le travail et volontairement non consommée par l'épargnant, l'investissement assure le dynamisme du corps économique dans son ensemble. Dans l'encyclique *Centesimus annus*, saint Jean-Paul II n'hésite donc pas à donner cette magnifique définition de l'investissement comme étant « la décision d'offrir à un peuple l'occasion de mettre en valeur son travail » (n° 36). En effet, si les entreprises n'étaient pas soutenues par des investissements financiers, comment pourraient-elles mettre en valeur le travail dont elles sont l'expression ?

L'INVESTISSEUR AU SERVICE D'UN TRAVAIL BÉNÉFIQUE

Cette vocation de l'investisseur peut être appréhendée sous deux aspects : le premier concerne le lien entre le capital et le travail, et le deuxième regarde l'usage de la propriété. La vocation de l'investisseur, tout d'abord, le met au service d'un travail bénéfique pour tous, la décision d'investissement constituant un choix d'allocation d'un capital au service d'un travail. En effet, la nature sociale du travail amène à rapprocher le travailleur du détenteur de capitaux, car travailler, ce n'est pas seulement travailler *avec* et *pour* des personnes, mais c'est aussi travailler *grâce* à des personnes, toutes celles qui mettent à disposition du travail leurs capitaux financiers. De ce point de vue, comprendre l'investissement comme une vocation ne peut que rapprocher l'investisseur et l'entrepreneur dans une alliance renouvelée et vertueuse. Habité par le principe de subsidiarité, l'investisseur se rappelle qu'il vient en soutien de l'entrepreneur, *en aidant* au déploiement des possibilités de l'entreprise dans laquelle il investit.

« Pour l'investisseur, vouloir immobiliser, plutôt qu'investir, c'est déjà commencer à perdre et à se perdre. »

L'INVESTISSEUR : UN PONT ENTRE CAPITAL ET TRAVAIL

L'investisseur répond ainsi à sa vocation lorsque, reconnaissant la primauté du travail sur le capital, il contribue à leur complémentarité. La primauté du travail sur le capital, point essentiel de la Doctrine Sociale de l'Église, ne peut pas signifier pour autant la dépréciation de la valeur du capital dans le processus économique : si le capital, certes, n'a que la valeur d'un instrument, il a aussi toute la valeur d'un instrument, et on sait à quel point un instrument peut s'avérer décisif dans la réalisation d'un travail. La primauté du travail sur le capital doit donc toujours s'accompagner de la mise en évidence de leur interdépendance. Comme l'écrit déjà Léon XIII dans l'encyclique *Rerum novarum*, « il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital » (n° 11). L'investisseur est donc un pont jeté entre le capital et le travail. Loin de tout antagonisme, l'entrepreneur et l'investisseur communient dans une même créativité : de même que, par son travail, l'homme

est appelé à développer sa créativité au service du projet créateur de Dieu, de même que la liberté d'entreprendre est l'expression de la libre créativité humaine dans le secteur économique, de même l'investisseur participe-t-il de cette créativité en mettant la sienne au service de projets économiques porteurs.

L'INVESTISSEUR AU SERVICE DE LA DESTINATION UNIVERSELLE DES BIENS

Sous le deuxième aspect, l'investisseur répond à sa vocation lorsqu'il est attentif à la subordination du droit de propriété à la destination universelle des biens. Comme propriétaire ou dépositaire d'un capital, il doit chercher à en faire le meilleur usage social. En revanche, si l'investisseur perd de vue la destination universelle des capitaux qu'il détient, qui est d'être pour le bien de tous, il commet un contresens, contredisant ainsi l'essence du capital lui-même. Si l'investissement n'est pas le seul usage possible des richesses, pour autant le sens de l'acte d'investir dérive de la fonction des richesses en général : « Les richesses remplissent leur fonction de service à l'homme quand elles sont destinées à produire des bénéfices pour les autres et pour la société. » (*Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église*, n° 329). Or l'investissement est une manière privilégiée de garantir cette destination. Ce que dénonce l'Évangile n'est pas la possession en elle-même de richesses, mais, d'une part, la recherche de l'enrichissement pour lui-même, et, d'autre part, l'immobilisation stérile des richesses. Pour l'investisseur, vouloir immobiliser, plutôt qu'investir, c'est déjà commencer à perdre, et même à se perdre.

ÊTRE INVESTISSEUR EST UNE VOCATION

Dans son encyclique *Caritas in veritate*, au n° 16, Benoît XVI aborde le développement des hommes et des sociétés, incluant sa dimension économique, comme une vocation. Cela implique deux aspects indissociables : un appel transcendant et une réponse libre. Le sens de l'investissement étant d'être au service du développement intégral de la personne humaine, il s'interprète aussi comme une vocation. Dans cette perspective, tout investisseur est convié à voir dans l'acte d'investir la réponse libre à un appel qui vient d'En-Haut. ●

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

En bref

D'OÙ VIENT L'ACTE D'INVESTIR ?

Enracinée dans la vocation de l'homme au travail, appel qui vient de Dieu et qui s'accomplit en premier lieu dans l'entreprise, la vocation de l'investisseur consiste à apporter le capital là où il est nécessaire, afin de permettre le travail socialement bénéfique. Car le sens de l'investissement est bien de mettre le capital au service d'un projet économique qui, sans lui, ne peut voir le jour, ni se développer. Bref, l'investissement d'un capital trouve son sens dans son lien au travail, qu'il rend possible et favorise, et dans son respect de la destination universelle des biens.

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

Pendant l'adoration dans la chapelle, j'ai eu un appel... j'ai senti que nous devions investir les bénéfices du monastère dans la blockchain.



La citation

« Même le choix d'investir en un lieu plutôt que dans un autre, dans un secteur de production plutôt qu'en un autre, est toujours un choix moral et culturel. [...] La décision d'investir, c'est-à-dire d'offrir à un peuple l'occasion de mettre en valeur son travail, est conditionnée également par une attitude de sympathie et par la confiance en la Providence qui révèlent la qualité humaine de celui qui prend la décision. »

SAINT JEAN-PAUL II, « CENTESIMUS ANNUS », N° 36.

Pour aller plus loin

Congrégation pour la Doctrine de la Foi et Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral, *Oeconomicae et pecuniariae quaestiones*, 2018.

Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église, 2005, n° 276-280.

SAINT JEAN-PAUL II,
Laborem exercens, 1981.